



Ministère
Culture

Dossier de presse



1^{er} Forum de la
RECA
Réunion des établissements
culturels pour l'**accessibilité**
Mission pilotée par Universcience

16 octobre
2018



Contact presse

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr

Sommaire

Présentation de la mission RECA	p. 03
Liste des membres de la mission RECA	p. 06
Liste des référents RECA dans les établissements	p. 07
Présentation et programme du Forum	p. 09
Liste des 27 participants au Forum	p. 10
L'action du ministère de la Culture en faveur de l'accessibilité des établissements culturels recevant du public (ERP)	p. 11

accessibilité universelle
participation
société inclusive
établissements culturels

Présentation de la mission RECA

Présentation et fonctionnement de la RECA

Le 28 mars 2003, le ministre de la Culture a demandé à ses établissements publics de proposer des mesures concrètes visant à améliorer, à court terme, l'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels. La mission ainsi créée il y a plus de 12 ans a pris en 2008 le nom de « Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité » (RECA). Elle est pilotée par Universcience.

Aujourd'hui, 32 établissements participent à cette dynamique : 22 établissements publics du ministère de la Culture, 6 établissements publics sous tutelle d'autres ministères et 2 collectivités locales. La mission RECA conduit une réflexion au sein de différents groupes de travail, favorise le partage de bonnes pratiques et développe des actions concrètes inter-établissements qui ont abouti à des améliorations de tous ordres (architecturales, éditoriales, informatiques et techniques) : amélioration de la prise en compte des personnes aveugles et malvoyantes ; utilisation de pictogrammes, notamment dans les documents d'aide à la visite ; dispositifs d'alarme et d'information en temps réel pour les visiteurs sourds et malentendants ; accessibilité des sites internet aux personnes handicapées ; sensibilisation des personnels à l'accueil des personnes handicapées.

Les groupes de travail rédigent des carnets de conseils qui sont insérés dans les ouvrages de la collection *Culture et Handicap* publiés par le ministère de la Culture.

En 2016, une convention entre le Comité régional du tourisme Paris Île-de-France, Universcience, et la société Kernix a permis d'intégrer les offres accessibles de la RECA dans l'annuaire géolocalisé Accessible.net. Un agenda recense également les événements adaptés : visites tactiles, sensorielles, en LSF...

Modalités de participation

Le Comité de pilotage, présidé par Universcience, est constitué de représentants de chacun des établissements participants. Il se réunit deux fois par an pour dresser les bilans et définir le plan d'actions. Les modalités d'adhésion à la RECA, le rôle et la contribution des établissements partenaires sont définis par une convention, établie en 2008. L'intégration dans le dispositif d'un nouvel établissement est soumise à l'agrément du comité de pilotage.

Les groupes de travail de la RECA

• L'apport des nouvelles technologies pour les visiteurs handicapés

Ce groupe de travail a réalisé un état des lieux des besoins des établissements culturels en matière d'audioguides, de visioguides et d'applications. Il teste des dispositifs de localisation, de guidage et d'informations comme « Pick-out » et « Audiospot » pour évaluer leur plus-value en termes d'accessibilité dans les lieux culturels.

• La mise en conformité des établissements publics culturels avec la loi de 2005

Ce groupe de travail s'est mobilisé pour la production des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap), ainsi que sur l'élaboration des registres publics d'accessibilité (RPA). Un tableau de suivi des dépôts d'Ad'ap des membres de la RECA a été constitué. Depuis 2016, une concertation est également mise en œuvre sur l'accessibilité des

sites internet en lien notamment avec le Baromètre d'accessibilité des sites Internet des établissements publics.

Pilotage : ministère de la Culture

• **L'évaluation des offres et dispositifs proposés**

Ce groupe de travail réunit à la fois des spécialistes en médiation auprès des publics en situation de handicap et des professionnels des enquêtes de publics des établissements culturels. Il a lancé diverses enquêtes exploratoires dans une douzaine d'établissements culturels membres de la RECA (musées, monuments, bibliothèques et lieux de spectacle vivant). Les programmes d'enquêtes se déclinent par type de handicap (visuel, intellectuel, auditif et moteur). Ils visent à :

- mieux connaître les publics en situation de handicap et analyser leur réception des dispositifs et offres de médiation adaptée proposés par les établissements culturels ;
- expérimenter des méthodologies d'enquête à travers différents protocoles mis en œuvre pour chaque déficience, cherchant à recueillir la parole des personnes en situation de handicap.

Après avoir achevé les enquêtes portant sur les personnes déficientes visuelles, le groupe de travail étudie actuellement les visiteurs présentant une déficience intellectuelle. L'enquête est en cours de finalisation.

Pilotage :

Bibliothèque publique d'information et musée du quai Branly – Jacques Chirac

Collection La Visite

Ce projet de films, issu des réflexions du groupe Évaluation des offres et dispositifs proposés et porté par SaNoSi Productions, a pour objectif de capter le vécu des personnes en situation de handicap mental lors de sorties au sein de lieux culturels en favorisant la remontée de leur expression sur ces expériences.

La collection est soutenue par le ministère de la Culture, la Mairie de Paris, le Centre national du cinéma et de l'image animée, le Centre des monuments nationaux et le Conseil régional d'Ile-de-France, ainsi que par de grandes associations représentatives de personnes en situation de handicap mental dont l'Unapei et l'Arche.

Pilotage : Centre des monuments nationaux

Depuis 2016, les référents handicap se rencontrent au cours de journées de visites inter – établissements, qui sont autant d'occasions de découvrir les dispositifs d'accessibilité de leurs lieux respectifs et de partager bonnes pratiques d'accueil et de médiation.

Les perspectives 2019

L'année 2018 a marqué un virage dans le fonctionnement de la RECA. Après 15 ans de travail et d'échanges de bonnes pratiques inter-établissements qui ont débouché sur des actions et mesures concrètes, les membres de la RECA souhaitent désormais dialoguer davantage avec les personnes en situation de handicap et les relais qui les accompagnent.

Les établissements membres de la mission RECA ont ainsi mené une réflexion sur le travail réalisé auprès des « relais » du champ du handicap : professionnels et bénévoles qui accompagnent les groupes en situation de handicap. À l'issue de cette réflexion, les membres de la RECA ont décidé de se mobiliser afin d'inciter les relais à organiser des sorties ou à mettre en place des partenariats culturels.

Un nouveau groupe de travail, piloté par le musée du quai Branly – Jacques Chirac, s'est créé pour réfléchir aux moyens de faire venir des groupes de personnes en situation de handicap dans les établissements culturels.

L'organisation d'un forum, sur le modèle de celui organisé par la mission Vivre ensemble, a pour objectif d'informer et de proposer aux relais des outils pour la mise en œuvre de projets culturels. Les 27 établissements participants y auront chacun un stand pour présenter leurs offres et permettre aux acteurs du handicap de rencontrer les personnes référentes culturelles chargées d'accessibilité.

Enfin, le dernier comité de pilotage de la RECA qui s'est tenu en septembre, a permis de définir les grandes lignes des travaux à venir pour 2019 :

- mise à jour de la politique tarifaire : état des lieux et nouvelles préconisations ;
- emploi des personnes handicapées dans les établissements de la RECA : état des lieux sur l'évolution du recrutement, la formation et le maintien dans l'emploi ;
- développement des liens avec les personnes relais, professionnelles et bénévoles ; mieux les connaître pour mieux répondre à leurs attentes ;
- développement des actions en direction du monde hospitalier et médico-social, dans le cadre de la nouvelle convention Culture santé élargie au secteur médico-social ;
- amélioration de l'accessibilité des sites internet (démarches d'audit, déclaration de conformité).

Octobre 2018 : 32 établissements membres de la Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité (RECA)

Établissements publics relevant du ministère de la Culture (22 dont 1 observateur)

1. Archives nationales (sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine)
2. Bibliothèque nationale de France
3. Bibliothèque publique d'information
4. Centre des monuments nationaux
5. Centre Pompidou
6. Théâtre national de Chaillot
7. Château de Versailles
8. Cité de l'architecture et du patrimoine
9. Cité de la musique – Philharmonie de Paris
10. La Villette
11. Musées d'Orsay et de l'Orangerie
12. Musée du Louvre
13. Musée du quai Branly – Jacques Chirac
14. Musée national de l'histoire de l'immigration
15. Musée national des arts asiatique – Guimet
16. Musée Rodin
17. Odéon - Théâtre de l'Europe
18. OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture)
19. Réunion des musées nationaux – Grand Palais
20. Sèvres – Cité de la céramique
21. Universcience (Cité des sciences et de l'industrie Palais de la découverte) – Pilote
22. Centre national du cinéma et de l'image animée – Observateur

Autres établissements publics (10)

23. Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France
24. Département des Hauts-de-Seine
25. Institut du monde arabe
26. Musée de la poste
27. Musée de l'air et de l'espace
28. Musée de l'armée
29. Musée des arts et métiers
30. Musée national de la marine
31. Muséum national d'Histoire naturelle
(Musée de l'Homme et Grand site du Jardin des plantes)
32. Palais de Tokyo

Liste des référents RECA au 7 septembre 2018

1	Archives nationales	Séverine Delisle-Coignac	severine.delisle-coignac@culture.gouv.fr
2	Bibliothèque nationale de France	Carole Roux-Derozier	carole.roux-derozier@bnf.fr
3	Bibliothèque publique d'information	Fanny Lemaire	fanny.lemaire@bpi.fr
4	Centre des monuments nationaux	Claude Godard	claude.godard@monuments-nationaux.fr
5	Centre national du cinéma et de l'image animée	Sabine Roguet	sabine.roguet@cnc.fr
5	Centre Pompidou	Lieko Lelong	lieko.lelong@centrepompidou.fr
7	Chaillet, théâtre national de la danse	Pauline Bolzinger	pauline.bolzinger@theatre-chaillet.fr
8	Château de Versailles	Marie-Armelle Hoyau	marie-armelle.hoyau@chateauversailles.fr
9	Cité de la musique - Philharmonie de Paris	Bénédicte Capelle-Perceval	bcapelle-perceval@cite-musique.fr
10	Cité de l'architecture et du patrimoine	Claire Munuera-Ducoq	cducoq@citechaillot.fr
11	Cité des sciences et de l'industrie	Géraldine Delaforge	geraldine.delaforge@universcience.fr
12	Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France	Marie Yahiel	myahiel@visitparisregion.com
13	Département des Hauts-de-Seine	Marie-Pierre Mallo	mmallo@hauts-de-seine.fr
14	Institut du monde arabe	Sylvain Robin	sylvain.robin@ima.fr
15	La Villette	Lélia Vienot	l.vienot@villette.com
16	Musée de la marine	Mathilde Teissier	m.teissier@musee-marine.fr
17	Musée de la Poste	Hakima Benabderrahmane	hakima.benabderrahmane@laposte.fr
18	Musée de l'air et de l'espace	Laetitia Miraton	laetitia.miraton@museeairespace.fr
19	Musée de l'armée	Stéphanie Froger	stephanie.froger@musee-armee.fr
20	Musée de l'Orangerie	Elise Pignol	elise.pignol@orangerie.fr

21	Musée des arts et métiers	Marion Havas	marion.havas@cnam.fr
22	Musée d'Orsay	Helen Lamotte	helen.lamotte@musee-orsay.fr
23	Musée du Louvre	Michel Lo-Monaco	michel.lo-monaco@louvre.fr
24	Musée du quai Branly - Jacques Chirac	Clémence Gros	clemence.gros@quaibranly.fr
25	Musée national des arts asiatique - Guimet	Hélène Baudelet	helene.baudelet@guimet.fr
26	Musée national de l'histoire de l'immigration	Bénédicte Duchesne	benedicte.duchesne@histoire-immigration.fr
27	Musée Rodin	Sophie Girard	girard@musee-rodin.fr
28	Muséum national d'histoire naturelle Jardin des plantes	Catherine Coulon-Chevalier	catherine.coulon-chevalier@mnhn.fr
29	Muséum national d'histoire naturelle Musée de l'Homme	Juliette Carvunis	juliette.carvunis@mnhn.fr
30	Odéon-Théâtre de l'Europe	Alice Hervé	alice.herve@theatre-odeon.fr
31	Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	Brigitte Van Hoegaerden	bvh.garden@oppic.fr
32	Palais de la découverte	Nathalie Joncour	nathalie.joncour@universcience.fr
33	Palais de Tokyo	Catalina Martinez-Breton	catalinamartinez@palaisdetokyo.com
34	Réunion des musées nationaux-Grand Palais	Corinne Paltani	corinne.paltani@rmngp.fr
35	Sèvres Cité de la céramique	Marion Schock	marion.schock@sevresciteceramique.fr

Présentation et programme du Forum

Le 1^{er} Forum de la RECA se tient au Musée de l'Homme, le mardi 16 octobre de 11h à 19h suivi d'un cocktail jusqu'à 21h.

Chaque établissement culturel y tient un stand d'information et de dialogue, ouvert tout au long du Forum dans l'Atrium du musée. Des carrefours d'échange de bonnes pratiques ainsi qu'une présentation de la RECA sont prévus.

A qui s'adresse le Forum ?

- aux relais, aux associations ;
- aux enseignants spécialisés ;
- aux professionnels du handicap (monde médico-social) ;
- aux personnes en situation de handicap.

Le Forum est accessible aux personnes en situation de handicap. Les Rencontres seront sous-titrées et traduites en Langue des signes française (LSF). Des interprètes en LSF seront également présents sur l'espace dédié aux stands afin que les personnes locutrices de la langue des signes puissent converser avec les référents Handicap des établissements culturels. Le Forum est également ouvert au public.

Programme :

11h : ouverture du Forum

11h à 19h : visite libre des espaces d'exposition du musée : la galerie de l'Homme, espace d'exposition permanent du musée et Néandertal L'expo

11h à 19h : Projection des films « La visite »
Centre de ressources Germaine Tillion - 1^{er} étage du musée

Rencontres et présentations

11h30 - 12h : Présentation de la mission RECA par Laurence Toulonge (Universcience) et du site Accessible.net par Marie Yahiel (Centre régional de tourisme d'Ile-de-France)
Auditorium Jean Rouch – 1^{er} étage du musée

14h - 15h30 : Rencontre/Bonne pratique n°1 : Pourquoi et comment organiser une sortie culturelle avec un groupe en situation de handicap ? Rencontre animée par Isabelle Boucart, animatrice de l'institut médico-éducatif du Bois d'En Haut à Ennery et Clémence Gros, chargée de développement des publics au musée du quai Branly – Jacques Chirac
Auditorium Jean Rouch – 1^{er} étage du musée

16h - 17h30 : Rencontre/Bonne pratique n°2 : Pourquoi et comment mettre en place un partenariat avec un établissement culturel ? Rencontre animée par Mélanie Rouleau, coordinatrice de la politique culturelle à l'hôpital universitaire Necker – Enfants malades et Hakima Benabderrahmane, responsable du service politique des publics du musée de la Poste
Auditorium Jean Rouch – 1^{er} étage du musée

18h - 18h30 : Présentation de la mission RECA par Laurence Toulorge (Universcience) et du site Accessible.net par Marie Yahiel (Centre régional de tourisme d'Ile-de-France)
Auditorium Jean Rouch – 1^{er} étage du musée

19h - 21h : Cocktail
1^{er} étage du musée

Liste des 27 établissements participants au Forum

1. Archives Nationales
2. Bibliothèque nationale de France
3. Centre des monuments nationaux
4. Centre Pompidou
5. Chaillot, théâtre national de la danse
6. Château de Versailles
7. Cité de l'architecture
8. Cité de la musique - Philharmonie de Paris
9. Comité régional du tourisme d'Ile de France
10. Département des Hauts-de-Seine
11. Institut du monde arabe (adhésion en cours)
12. La Villette
13. Musée d'Orsay
14. Musée de l'Orangerie
15. Musée de l'air et de l'espace
16. Musée de l'Homme
17. Musée de la Poste
18. Musée du Louvre
19. Musée du quai Branly - JC
20. Musée national des arts asiatiques –Guimet
21. Musée Rodin
22. Muséum national d'histoire naturelle
23. Palais de Tokyo
24. RMN-Grand Palais
25. Théâtre de l'Odéon
26. Universcience - Cité des sciences et de l'industrie
27. Universcience - Palais de la découverte

L'action du ministère de la Culture en faveur de l'accessibilité des établissements culturels recevant du public (ERP)

L'action du ministère de la Culture se décline dans l'ensemble des secteurs du ministère afin que les personnes en situation de handicap puissent accéder aux pratiques artistiques et culturelles, aux produits des industries culturelles comme le livre, l'audiovisuel ou encore le cinéma, ainsi qu'aux métiers de la culture.

Cette mobilisation se concrétise par :

- la mise en accessibilité du cadre bâti et des outils d'information pour les établissements culturels recevant du public ;
- la mise en accessibilité de l'offre culturelle et de la pratique artistique ;
- la formation des professionnels de la culture à l'accessibilité ;
- la mise à disposition d'outils d'accessibilité : systèmes d'audiodescription, systèmes de sous-titrage, outils multimédia, maquettes tactiles, etc.) ;
- l'accueil d'étudiants en situation de handicap au sein des établissements nationaux d'enseignement supérieur culture ;
- une action renforcée en faveur des jeunes en situation de handicap, au sein du dispositif d'éducation artistique et culturelle

La mobilisation du ministère de la Culture inscrit son action dans un cadre partenarial avec la commission nationale Culture – Handicap.

Pour mener à bien une action concertée en faveur de l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour les personnes handicapées, le ministère de la Culture s'appuie sur la Commission nationale Culture – Handicap (CNCH). Cette commission, bisannuelle, a été créée par arrêté le 1er février 2001. La CNCH est placée sous la présidence du ministre de la Culture et du ministre en charge des Personnes handicapées et mobilise un comité d'entente constitué de huit associations représentatives des personnes handicapées (UNAPEI - Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentaux, APAJH - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés, APP - Association des Paralysés de France, GIHP - Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques, UNAFAM - Union des Amis et Familles de Malades Mentaux, UNISDA - Union Nationale pour l'Insertion Sociale des Déficients Auditifs, CFPSAA - Confédération française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes, CLAPEAHA - Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes Atteints de Handicaps Associés, Eucra France - ONG Culture et Handicap).

La CNCH s'est réunie pour la dixième fois le 27 janvier 2016. Bisannuelle, elle devrait se réunir prochainement.

En outre, comme chaque ministère, le ministère de la Culture a nommé depuis janvier 2018, un Haut-fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion. Ce dernier a pour responsabilité de définir et de mettre en œuvre la politique du ministère en matière d'accessibilité universelle et de handicap, dans le cadre des orientations générales du gouvernement en la matière.

Maryline Laplace, Chef du Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation au sein du Secrétariat général occupe cette fonction. En charge d'un service qui coordonne, notamment, les politiques de démocratisation culturelle, elle veille à ce que l'ensemble des actions conduites par le ministère de la Culture soient mises en œuvre en lien avec les associations représentatives.

1. L'accessibilité des établissements recevant du public sous tutelle du ministère de la Culture

La notion d'accessibilité telle qu'elle est définie par la loi du 11 février 2005, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », couvre les besoins de chacune des situations de handicap, avec une attention toute particulière prêtée à l'autonomie des personnes. De même, elle associe l'accès du cadre bâti, à l'information et à l'offre de pratique artistique et culturelle.

La loi du 11 février 2005 prévoyait un principe d'accessibilité généralisé pour les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) au 1^{er} janvier 2015, dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Le ministère de la Culture s'est alors engagé dans un large plan de mise en conformité du cadre bâti. Ce plan de mise en conformité est complété d'une action d'accompagnement des établissements publics du ministère de la Culture en faveur de l'accessibilité des sites d'information en ligne, conformément à la réglementation.

Le périmètre des ERP culturels est large. Il couvre les établissements publics, les services à compétence nationale, un bâtiment d'administration centrale, des services déconcentrés et les monuments gérés par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), comme notamment les cathédrales.

-
- .79** établissements publics dont certains sont multi-sites et/ou comportent plusieurs bâtiments
 - .26** services à compétence nationale
 - .73** monuments gérés par le Centre des monuments nationaux
 - .130** ERP et IOP gérés par les DRAC, dont 86 cathédrales
-

L'une des principales difficultés concernant la mise en accessibilité des ERP culturels provient du fait qu'une grande partie de ces établissements se situent dans des monuments n'ayant pas été conçus historiquement pour accueillir du public. Pour la plupart, ils bénéficient de mesures de protection particulières, liées à leur statut de *Monument historique*, et qui rendent donc plus difficile l'adaptation du bâtiment aux nouvelles exigences de l'accueil des publics. Ces établissements sont alors éligibles à des demandes de dérogation au titre de la préservation du patrimoine, dérogations généralement accordées à la condition que soient mises en place des mesures de substitution à destination des publics en situation de handicap qui ne pourraient pas accéder à toute ou partie de l'établissement ou de l'installation.

En complément de l'accessibilité du cadre bâti, les établissements culturels prévoient un accompagnement humain et des dispositifs qui permettent de préparer ou de compléter l'accès aux œuvres. À ce titre des dispositifs numériques innovants sont développés, comme par exemple le robot de visite du Château d'Oiron, mis en place par le Centre des monuments nationaux afin de permettre aux visiteurs à mobilité réduite de découvrir, depuis le rez-de-chaussée du monument, des salles situées en étage et dont la mise en accessibilité n'est pas possible, pour une visite à la fois « distante » et « active ». Loin d'être uniquement réservés aux publics en situation de handicap, les dispositifs numériques permettent d'enrichir la visite de tous les visiteurs.

L'action du ministère de la Culture dans le cadre des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Les Ad'Ap des établissements publics du ministère de la Culture et des services à compétence nationales

Le ministère de la Culture suit de près l'engagement des Ad'AP, recueillant auprès des établissements leur bilan à un an, conformément à la réglementation.

État de la mise en conformité des ERP Culture et des agendas d'accessibilité programmées déposés

Nombre de sites (EP et SCN) accessibles au 1^{er} janvier 2015	26	25 %
Nombre de dossiers d'Ad'Ap déposés	79	75 %
Nombre d'Ad'Ap déposés sur une période (3 ans soit en 2019)	20	25,40 %
Nombre d'Ad'Ap déposés sur deux périodes (6 ans soit en 2022)	56	70,80 %
Nombre d'Ad'Ap déposés sur trois périodes (9 ans soit en 2025)	3	3,80 %

Les 73 monuments gérés par le Centre des monuments nationaux (CMN)

Le Centre des monuments nationaux (CMN) assure la conservation, l'entretien et l'aménagement de 73 monuments partout sur le territoire.

La mise en accessibilité des monuments a été intégrée dès 2005 aux campagnes majeures de travaux menées par l'établissement public. Une attention particulière est apportée à l'accueil des visiteurs, mais également à l'environnement de travail du personnel. Par ces travaux, l'établissement a développé un savoir-faire sur les mesures de substitution pouvant être mises en œuvre en cas d'impossibilité technique ou en vue de préserver le patrimoine.

Les travaux menés depuis 2005 ont permis au CMN d'avancer sur la mise en accessibilité de certains sites. Le Centre des monuments nationaux a déposé un Ad'Ap de patrimoine de neuf ans.

L'établissement va concentrer son action sur la mise en conformité de 22 sites accueillant chaque année 90 % des visiteurs du CMN. Leur accessibilité sera réalisée d'ici à 2019 jusqu'en 2022. Pour les 49 autres monuments qui n'accueillent que 10 % des visiteurs du CMN, les travaux s'échelonneront de 2022 à 2025.

Parallèlement à ces travaux, le CMN mène une action sur les contenus scénographiques des circuits et les applications de visite et développe la formation du personnel à l'accueil de visiteurs en situation de handicap.

La démarche de mise en accessibilité et les Ad'ap concernent également les établissements nationaux d'enseignement supérieur culture

Les 38 établissements nationaux d'enseignement culture couvrent différents domaines : 20 écoles nationales supérieures d'architecture, 15 écoles nationales supérieures artistiques, une école de l'image et du son (la FEMIS) et deux écoles du patrimoine (l'école du Louvre et l'Institut national du patrimoine).

Sites en location / mise en accessibilité effectuée par le propriétaire	3	
Nombre d'écoles accessibles au 1er janvier 2015	14	40,00 %
Nombre d'Ad'Ap déposés sur une période (3 ans soit en 2019)	9	25,70 %
Nombre d'Ad'Ap déposés sur deux périodes (6 ans soit en 2022)	12	34,30 %

2. Mise en place d'un fond pour l'accessibilité au spectacle vivant au sein du réseau des structures labellisées

Comme annoncé lors du Comité interministériel au Handicap de 2017, le ministère de la Culture a créé un fonds d'1M d'€ permettant l'équipement des salles en matériel d'accessibilité (audiodescription, sous-titrage, boucle magnétique) et le développement de la programmation d'œuvres accessibles. Dès sa première année d'exercice en 2018, il a permis de soutenir 82 salles de spectacle réparties sur le territoire.

Ainsi, à titre d'exemple, le fonds a permis de financer :

- le Centre dramatique Océan Indien à La Réunion pour l'acquisition d'un matériel de surtitrage qui sera mutualisé avec l'ensemble des salles labellisées de l'île ;
- le Centre dramatique national de Normandie – Rouen pour l'équipement en matériel d'audiodescription, de boucles magnétiques pour ses 3 théâtres et l'augmentation de son offre de spectacles surtitrés en direct et interprétés en Langue des signes française (LSF) ;
- l'Aéronef, scène de musiques actuelles (SMAC) à Lille a pu compléter son équipement avec l'acquisition de gilets vibrants pour les personnes sourdes ;
- le Centre chorégraphique national de La Rochelle a acquis des gilets vibrants, des dispositifs d'amplification (boucle magnétique) et d'audiodescription ;
- la scène conventionnée de Brive-Tulle pour l'acquisition de matériels d'audiodescription, de boucles magnétiques qui seront mutualisés au sein des salles labellisées du département.

3. L'accessibilité des sites d'information en ligne des établissements public sous tutelle du ministère

Il est essentiel que chacun puisse accéder à l'information et exerce son libre choix. Dans ce cadre, conformément à la loi de 2005, le ministère de la Culture se mobilise en faveur de l'accessibilité des sites d'information en ligne des établissements publics sous sa tutelle. Début 2017, le ministère de la Culture a réalisé et publié le baromètre de l'accessibilité des sites internet de ses établissements nationaux, écoles nationales comprises. Dans le cadre du baromètre, un focus sur les sites dédiés aux publics en situation de handicap a également été réalisé.

Les trois rapports du baromètre sont téléchargeables sur le site internet du ministère, à cette adresse : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Informations-pratiques/Le-barometre-d-accessibilite-des-sites-internet>

Depuis, le ministère accompagne les établissements publics sous sa tutelle dans le cadre d'un groupe de travail technique et met à leur disposition des outils d'auto-évaluation de leur site internet. Une actualisation du baromètre est prévue d'ici à la fin 2018.

En outre, la stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine, présentée le 17 novembre 2017 par la ministre, intègre ce volet de l'accessibilité. L'une d'entre elles, la mesure 12, inscrite au chapitre Transmettre prévoit « la création d'une obligation d'information sur l'accessibilité des sites patrimoniaux aux personnes en situation de handicap ».

L'objectif visé est le suivant : agir pour que les sites Internet de l'ensemble des institutions relevant du ministère de la Culture informent clairement les visiteurs porteurs d'un handicap des conditions d'accès, des espaces ouverts à la visite, des types de handicap pris en compte en matière de médiation ainsi que des offres disponibles, notamment numériques.

4. La collection des guides Culture et Handicap

Depuis 2007, le ministère de la Culture a entrepris la publication d'une collection de guides pratiques de l'accessibilité. Cette collection Culture et Handicap, à destination des professionnels de la culture, est enrichie des travaux menés par la Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité (RECA).

Après un premier volume de portée générale (parution 2007), un deuxième guide consacré au spectacle vivant (parution 2009), un troisième ouvrage dédié à l'accueil des personnes handicapées mentales dans les lieux de culture en 2010, le ministère de la Culture a publié en 2017 un quatrième guide intitulé Expositions et parcours de visite accessibles.

L'année 2018 est marquée par la publication d'un nouveau guide consacré à l'accessibilité du cinéma.

Les guides sont tous téléchargeables sur le site internet du ministère, à cette adresse : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques>

Ils sont adressés gratuitement sur simple demande.

Un prochain guide à destination des directeurs des conservatoires de danse, musique et théâtre, pour un enseignement artistique accessible, est actuellement en cours de finalisation.

5. Le Prix « Patrimoine pour tous »

Créé en 2011, le prix Patrimoines pour tous distingue chaque année une démarche d'excellence en matière d'accessibilité généralisée pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental. Il veille notamment à ce que les établissements patrimoniaux favorisent la plus grande autonomie de visite des personnes en situation de handicap.

Depuis sa création, ce prix doté de 50 000 € et dont le jury accorde une place essentielle aux associations nationales du handicap a permis de récompenser les démarches de 30 établissements patrimoniaux : 20 établissements patrimoniaux relevant des collectivités territoriales ont été récompensés avec l'attribution d'une dotation globale de 350 000 € (50 000 €/an).

Les principaux critères sont les suivants : l'existence d'une démarche globale d'accessibilité généralisée ; la prise en compte des normes d'accessibilité numérique pour les sites d'information en ligne ; l'accessibilité du cadre bâti articulée à des politiques culturelles et de médiation inclusive ; la présence ou le développement de partenariats avec les diverses associations représentatives des personnes en situation de handicap ; la mise en œuvre d'actions menées auprès d'établissements ayant en charge des personnes en situation de handicap ; l'existence d'outils favorisant l'autonomie des personnes en situation de handicap.

En 2017, pour la 7^e édition du Prix Patrimoine pour tous, le jury a décerné le premier prix au musée de Bretagne, qui déploie des efforts remarquables pour tendre à l'accessibilité universelle. Derrière cet établissement, se trouve le Musée départemental Arles antique, récompensé pour ses nombreux aménagements structurels et l'investissement de ses équipes de médiation en faveur des visiteurs handicapés. Enfin la Forteresse Royale de Chinon a reçu une mention spéciale pour avoir entamé, en dépit de ses contraintes patrimoniales, un ambitieux plan d'amélioration de l'accessibilité de son site.

6. Collection de films La Visite, SaNoSi Productions

Cette collection de films, proposée par SaNoSi Productions, a pour ambition de capter le vécu de personnes en situation de handicap mental lors de leurs sorties au sein de lieux culturels. Ces films ont été tournés dans les établissements publics sous la tutelle du ministère de la Culture, par des réalisateurs confirmés (Pippo Delbono, Laetitia Carton, Alessandra Celesia ou encore Denis Darzacq).

Neufs films (audiodécrits et sous-titrés pour les personnes sourdes et mal-entendantes) ont d'ores et déjà été réalisés et certains, sélectionnés par plusieurs festivals internationaux.

Les dix établissements sous tutelle du ministère de la Culture, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Mairie de Paris partenaires du projet sont :

- Centre des monuments nationaux
- La Basilique cathédrale de Saint-Denis
- La Bibliothèque publique d'information (Bpi)
- L'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles
- Le musée du Louvre
- Le musée du quai Branly – Jacques Chirac
- Le muséum national d'Histoire naturelle
- Universcience
- Le Palais de la découverte
- La Philharmonie de Paris
- Le Théâtre National de Chaillot
- Le Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

Le lien vers le trailer de présentation :

<http://www.sanosi-productions.com/projet/collection-la-visite>

L'intégralité de la collection est soutenue par le ministère de la Culture, la Mairie de Paris, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre des monuments nationaux et le Conseil régional d'Île-de-France, ainsi que par de grandes associations représentatives de personnes en situation de handicap mental – dont l'Unapei et l'Arche –

Les films de la série ont été sélectionnés à plusieurs festivals nationaux et internationaux. Certains ont été primés.

Parmi les films primés on peut citer :

- *La Visite, le Château de Versailles*, de Pippo Delbono : Grand Prix de la 15ème édition du festival Doc en courts de Lyon (2016) ; Prix du meilleur court-métrage au festival É tudo Verdade, Rio de Janeiro, Brésil (2016).
- *La Visite, le Museum d'Art Moderne de la Ville de Paris*, de Laetitia Carton : Prix du meilleur court-métrage documentaire au WonderCourts Féministival 2016.



1^{er} Forum de la



16 octobre
2018

Réunion des établissements
culturels pour l'accessibilité

Mission pilotée par Universcience



universcience

Contact presse

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr